

Note technique
Programme de construction
CLAREA CREMATION
Ville de Fleurieux-sur-l'Arbresle
Cornu, 2021



Table des matières

Note technique Programme de construction CLAREA CREMATION Ville de Fleurieux-sur-l'Arbresle Cornu, 2021	1
Table des matières	3
Introduction :	4
Cahier des charges général :	4
Le Projet :	5
Suite au pré diagnostic environnemental sommaire réalisé le 10/08/2021 et le 28/09/2021	8
Les différents biotopes :	8
Description des habitats naturels	9
La faune présente ou potentiellement présente	11
Amphibiens :	12
Reptiles :	12
Chiroptères :	12
Autres mammifères :	12
L'avifaune	14
Lépidoptères	16
Synthèse des enjeux biodiversité et propositions d'aménagement :	18
Entretien des espaces « naturels » :	20
Conclusion :	20

Introduction :

Suite aux échanges avec la DREAL Auvergne Rhône Alpes en vue de la réalisation d'un crématorium sur la parcelle au droit du cimetière de l'Arbresle, à Cornu, commune de Fleurieux sur l'Arbresle ; Claréa a souhaité obtenir un pré diagnostic environnemental du site au vu du classement de la haie remarquable au droit de la route Napoléon.

Cahier des charges général :

La demande de réalisation de pré diagnostic environnemental a été confirmée le 6 août 2021. Notre première visite sur site a pu être réalisée le 10 août 2021 et complétée le 28 septembre 2021.

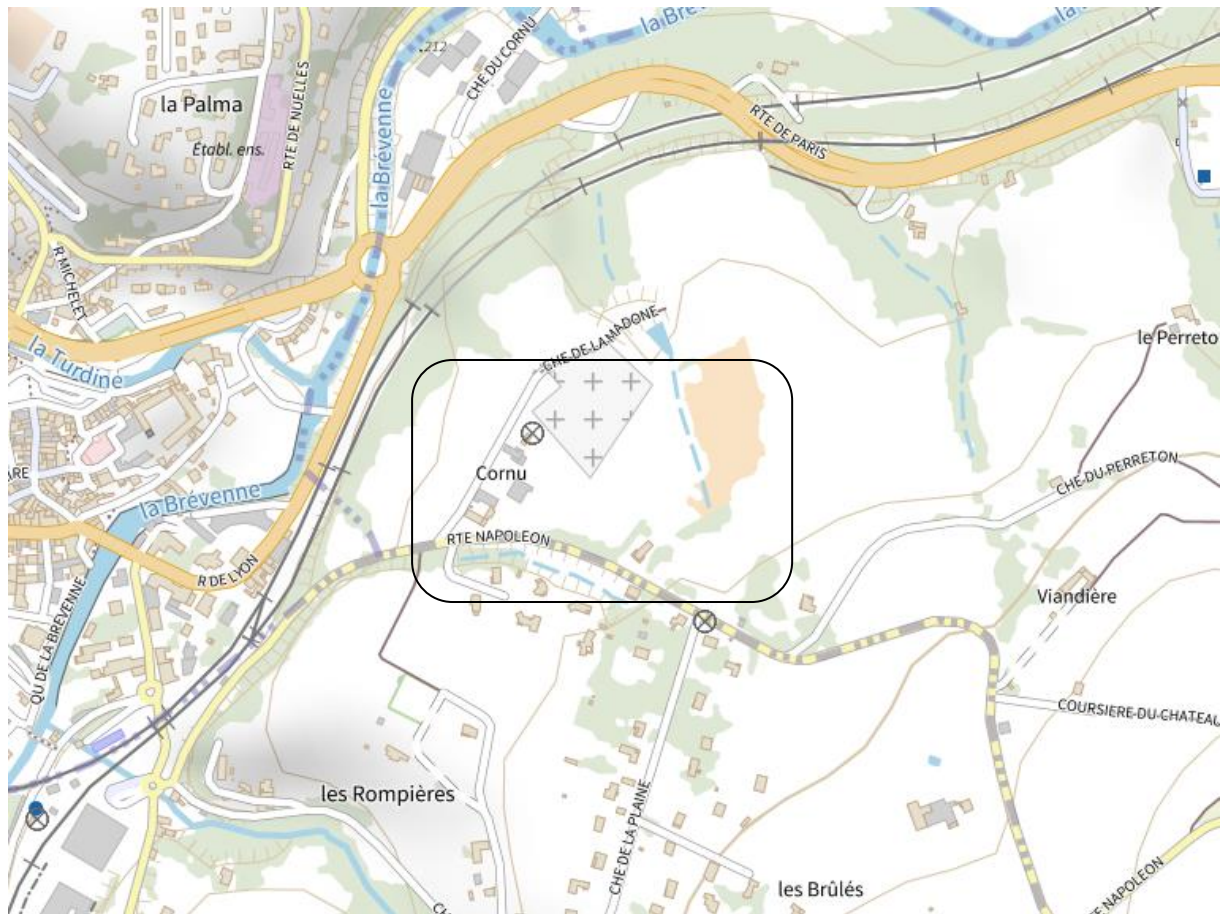
Nous présentons les résultats de nos inventaires afin de qualifier les habitats et de présenter les potentialités du site et son utilité pour la flore, l'avifaune, les insectes, les chiroptères, reptiles et amphibiens...

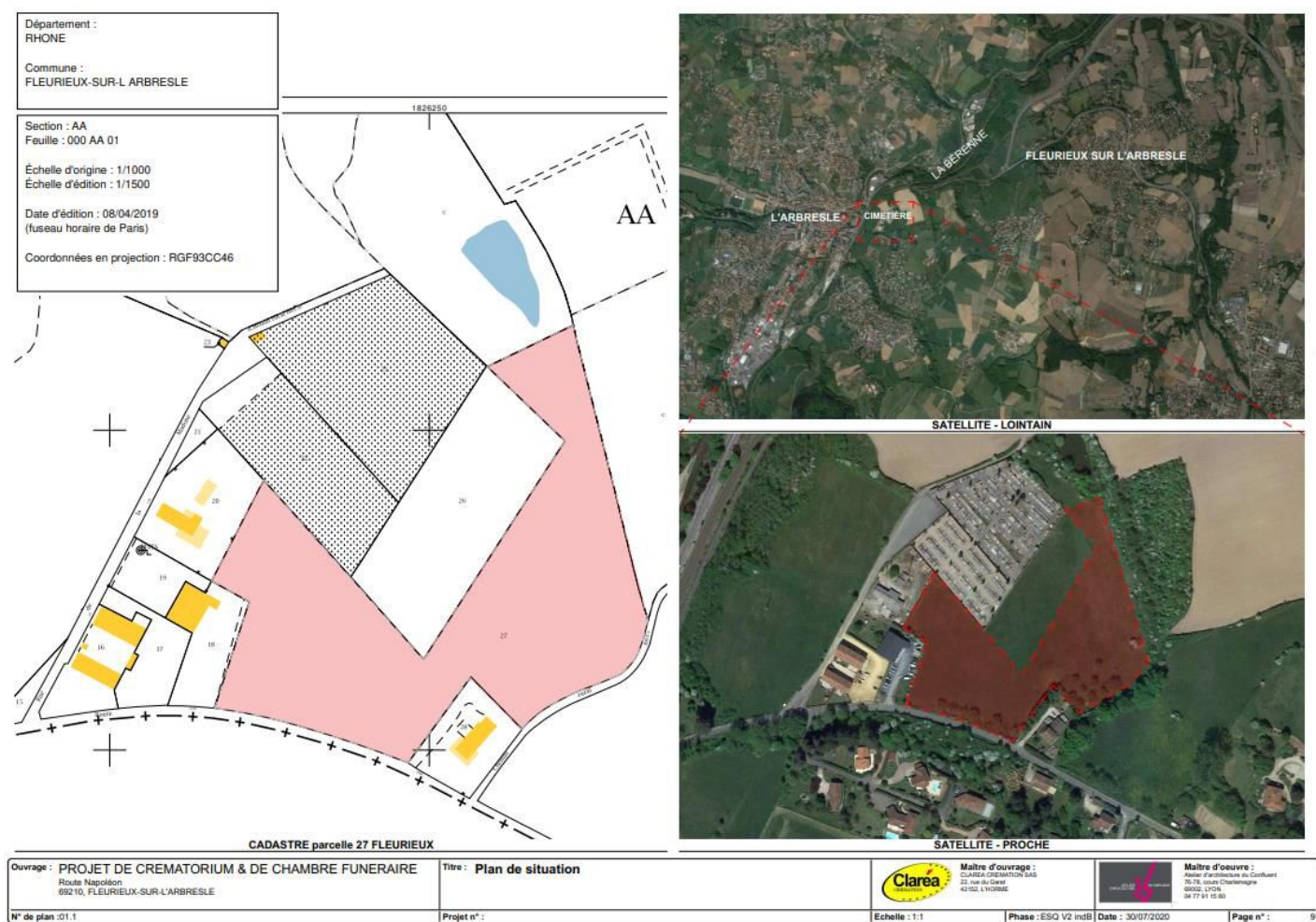
Une synthèse des enjeux nous permettra de faire des propositions d'aménagements afin de réduire l'impact du programme sur la biodiversité locale.

Les programmes de construction doivent prendre en compte :

- L'évaluation de l'impact sur la biodiversité locale
- Les problématiques de corridors biologiques (permettent le déplacement de la faune : exemple, les hérissons)
- L'intégration de la biodiversité dans l'aménagement des espaces verts
 - Favoriser les plantes autochtones
 - Intégrer les éléments favorables à la reproduction des insectes pollinisateurs
 - Intégrer les petits éléments pour conserver les petits prédateurs comme les lézards, les amphibiens, les araignées (permettre de rétablir les différents maillons de la chaîne alimentaire) sans pour autant favoriser le développement d'une faune indésirable comme les rongeurs
 - Aménager ou prévoir l'aménagement des toitures terrasses en toitures végétalisées (biodiversité) ou à production d'énergie
- Minimiser les surfaces minéralisées, et accroître autant que possible la diversité des aménagements végétalisés
- Veiller aux pièges pour la faune sauvage que peuvent constituer les différents aménagements :
 - Bassins de récupération d'eau pluviale en bâche lisse (risque de noyade)
 - Baies vitrées en transparence constituant un obstacle invisible pour l'avifaune
 - Façades miroirs constituant un faux paysage devenant un obstacle pour la faune aérienne.
 - Tabouret de VRD constituant des pièges après chute de reptiles et d'amphibiens

Le Projet :





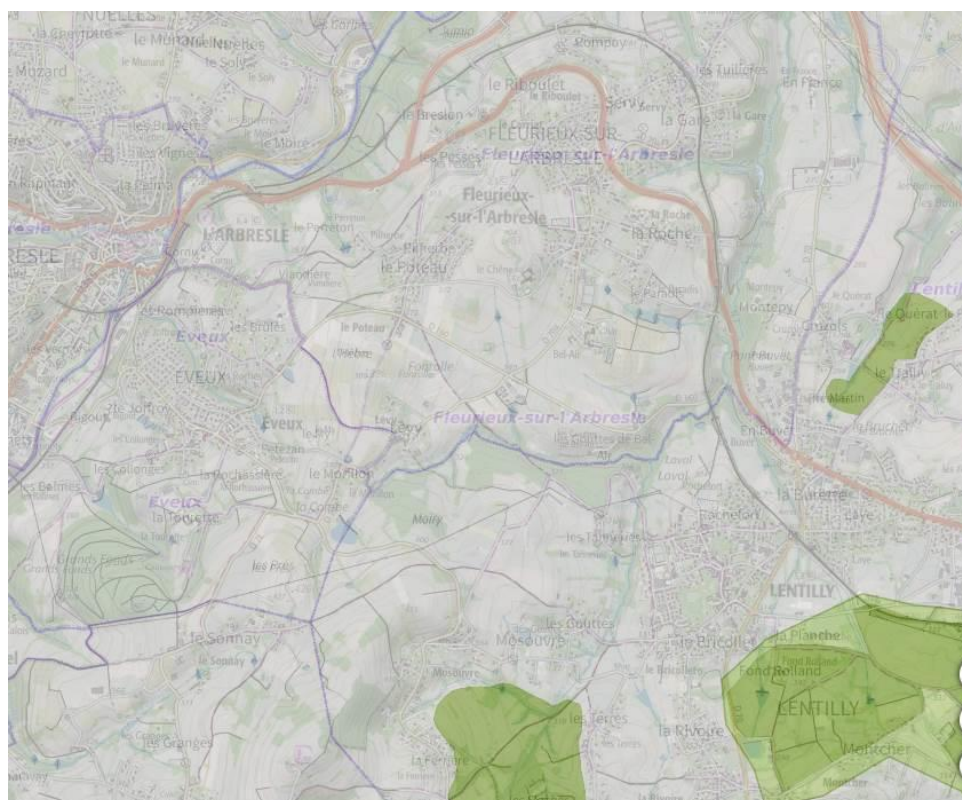
Le secteur est marqué par un bocage constitué essentiellement de haies, boqueteaux et prairies.

Des patches d'urbanisation peu dense enserrant le site par le sud et l'est.

Une zone naturelle apparaît à l'ouest de la zone d'étude dans un vallon amenant à un étang au nord.



Le site est très éloigné des ZNIEFFS de Lentilly et des autres sites naturels remarquables.



Note technique APUS octobre 2021, programme de construction d'un crématorium
Fleury-sur-l'Arbresle

Suite au pré diagnostic environnemental sommaire réalisé le 10/08/2021 et le 28/09/2021

Les différents biotopes :

La parcelle est composée majoritairement d'une prairie de fauche, ceinturée par une haie bocagère pour moitié doublée d'un alignement de cerisiers pour partie, un muret de clôture du cimetière et une extension de la prairie au nord.



Une haie de thuya occulte la parcelle urbanisée à l'ouest.

Des inventaires de terrain ont permis de réaliser la caractérisation des habitats présents sur le site d'étude.

Les habitats naturels sont classés selon les référentiels CORINE Biotopes et EUNIS.

Bien que la saison d'inventaire ne soit pas optimale, ces prospections de terrain ont également permis de rechercher les espèces végétales patrimoniales et protégées présentes sur le site (aucune).

Description des habitats naturels

Le site est principalement constitué d'une prairie fauchée qui présente une pelouse mésophile.

Une haie naturelle qui sépare le milieu ouvert apporte une diversité toute relative d'habitats sur la parcelle.

Les habitats naturels sont décrits ci-après.

Prairie sèche

Code CORINE : 34.32 · Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides x 38.2 Prairies a fourrage des plaines

Code EUNIS : E1.26 Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques x E2.2 Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes

Natura 2000 : 6210 · Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)

6510 · Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Répartition : Cette prairie est dominante sur le site.

Écologie et composition floristique : Cette prairie de fauche forme une végétation assez dense mêlant des espèces prairiales mésophiles comme l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), la Centaurée (*Centaurea jacea*) ou encore la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*) à des espèces plus typiques des pelouses comme le Brome érigé (*Bromus erectus*).

Intérêt patrimonial : bien que ces groupements soient inscrits à l'Annexe I de la Directive "Habitats Faune-Flore" en tant qu'habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000), cela n'est ici qu'une indication car le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000 et les habitats naturels ne présentent pas ici d'intérêt particulier.

Haies Code CORINE :

84 · Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs

Code EUNIS : FA.3 · Haies d'espèces indigènes riches en espèces

Répartition : La haie délimite la prairie en longent la route au sud.

Écologie et composition floristique : Cette haie naturelle forme un linéaire composé d'arbres et de buissons comme l'Aubépine (*Crataegus monogyna*) ; le Prunellier (*Prunus spinosa*) ; la Ronce (*Rubus sp.*) ; Le chêne pédonculé (*Quercus robur*) ; Le merisier (*Prunus avium*) La Clématite des haies (*Clematis vitalba*) ou encore le Sureau noir (*Sambucus nigra*).



Intérêt patrimonial : Ce groupement joue un rôle important pour la petite faune (zone refuge et point de passage dans un petit corridor écologique reliant les boqueteaux du sud et du nord du site en plus d'être un site de nidification des passereaux).

La faune présente ou potentiellement présente

Rappel sur les Listes Rouges

L'UICN : Union Mondiale pour la Conservation de la Nature réalise des Listes Rouges des espèces en fonction de leur état de conservation. Ces listes largement diffusées permettent de hiérarchiser les enjeux écologiques des différentes espèces. Les Listes Rouges peuvent être réalisées à plusieurs échelles géographiques (monde, France, régions administratives..).

Les listes classent les espèces en 10 catégories :

Catégorie UICN	Signification
EX	Éteint
RE	Espèce éteinte dans l'aire d'application de la Liste Rouge
CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de l'aire concernée est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation, car introduite dans la période récente ou présente dans l'aire concernée de manière occasionnelle ou marginale)
NE	Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste Rouge)

Les catégories CR, EN et VU correspondent aux espèces menacées de disparition dans l'aire d'application de la Liste Rouge. Les Listes Rouges n'ont pas de valeur juridique, mais ont un rôle d'alerte.

Amphibiens :

On notera l'absence de zone humide, ce qui limite la présence d'amphibiens et exclut le potentiel de reproduction de ce groupe.

Reptiles :

Peu de solariums ou de micro-habitats apparaissent ; quelques lézards des murailles sont présents sur le mur d'enceinte du cimetière, il est fort probable que la couleuvre verte et jaune occupe ce biotope.

Nom commun	Nom scientifique	Catégorie rouge Alpes	liste Rhône
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	LC	

Chiroptères :

Les haies ne sont pas suffisamment matures pour faire apparaître des arbres à cavités.

Les cerisiers qui doublent les haies ne font pas apparaître de cavités également.

Ceci nous permet de confirmer l'absence de gîtes de chiroptères sur la zone d'étude.

Par ailleurs, les haies constituent de véritables corridors fréquemment utilisés par les différentes espèces de chiroptères présentes sur la région.

Autres mammifères :

Des passages apparaissent perpendiculairement à la haie longitudinale à la route Napoléon.



Blaireau, hérisson et renard utilisent la haie comme zone refuge et corridor.

La prairie est visitée par lièvre, chevreuil, taupe et sanglier.

Tableau récapitulatif des mammifères observés (traces)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie liste rouge Rhône Alpes	Protection
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	LC	
Campagnol agreste	<i>Microtus agretis</i>	LC	
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	LC	
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC	
Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC	
Chat haret	<i>Felis silvestris catus</i>	LC	
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	Protégée

L'avifaune

L'avifaune est également bien présente, mais essentiellement dans les haies périphériques.

La prairie n'est pas utilisée ici par les oiseaux de plains champs pour la reproduction.

Tableau récapitulatif des espèces observées

ESPECE		Statut	Liste rouge de la région Rhône Alpes nicheur	Liste rouge Nationale 2016 nicheur	Nicheur potentiellement sur la zone d' étude	Observation en périphérie de la zone d' étude
Nom vernaculaire	Nom Scientifique	loi 76				
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	P	LC	LC		x
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	P	LC	LC	x	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	P				x
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC	LC		x
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC	LC		x
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	P	LC	NT		x
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	P	LC	LC	x	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		LC	LC	x	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC	LC	x	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	P	LC	LC		x
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	P	LC	LC		x
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	P	LC	LC		x

ESPECE		Statut	Liste rouge de la région Rhône Alpes <u>nicheur</u>	Liste rouge Nationale 2016 nicheur	Nicheur potentiellement sur la zone d' étude	Observation en périphérie de la zone d' étude
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	P	LC	LC		x
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC	LC	x	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	P	LC	LC	x	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	P	LC	LC	x	x
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	P	LC	LC		x
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC	LC		x
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	P	LC	VU	x	x

Lépidoptères

La prairie offre de nombreuses ressources alimentaires pour les rhopalocères (papillons de jour).

Lépidoptères rhopalocères recensés sur le site d'étude

Famille et Nom vernaculaire	Nom latin	LR France
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC / faible
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC / faible
Piérade de la moutarde	<i>leptidea sinapis</i>	LC / faible
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	LC / faible
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC / faible
Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>	LC / faible
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	LC / faible
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC / faible
Mélitée des centaurees	<i>Melitea phoebe</i>	LC / faible
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	LC / faible
Souci	<i>Colias crocea</i>	LC / faible
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC / faible
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC / faible



Mélitée du plantain

Synthèse des enjeux biodiversité et propositions d'aménagement :

Si la prairie offre des habitats particulièrement bien exploitée par une diversité importante de papillons de jour, les haies accueillent une forte biodiversité, tous groupes d'espèces confondus.

L'impact de l'aménagement est limité à des espèces dites communes. Les espèces protégées (oiseaux et reptiles) sont toutes présentes en fonction de la présence des haies.

Le projet devra prendre en compte la biodiversité présente et plus particulièrement les haies existantes :

- ✓ Les haies naturelles seront maintenues pour l'essentiel (trois passages voiries seront toutefois réalisés) sur une largeur de 3 à 5 mètres.
- ✓ Un complément de haies sera réalisé sur l'ensemble du pourtour de la parcelle. Ce complément sera réalisé sur une largeur de 3 à 5 m et suivant les essences inscrites au PLU. Ce continuum permettra de compléter le potentiel de corridor biologique et d'offrir les ressources et le couvert pour l'ensemble de la biodiversité locale.

Essences préconisées	
Strate arbustive	Strate arborescente
- Noisetier (<i>Corylus avellana</i>) - Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) - Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>) - Bourdaine (<i>Frangula vulgaris</i>) - Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) - Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) - Fusain (<i>Euonymus europaeus</i>) - Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>) - Eglantier (<i>Rosa canina</i>) - Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>) - Houx - aubépine	- Merisier (<i>Prunus avium</i>) - Sorbier (<i>Sorbus aucuparia</i>) - Charme (<i>Carpinus betulus</i>) - Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) - Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) - Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) - Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) - Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>) - Saule marsault (<i>Salix caprea</i>) - Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>) -

- ✓ Les clôtures ne semblent pas nécessaires, on évitera leur réalisation autre que celles déjà existantes. Dans la mesure du contraire il est nécessaire de faire des clôtures qui permettraient le passage de la faune sauvage.
- ✓ Une petite partie de la prairie pourra être conservée en l'état. Il sera nécessaire de la considérer pendant les travaux pour la maintenir en l'état.
- ✓ Les entrées de voiries sur la parcelle devront intégrer des caniveaux permettant notamment aux hérissons de rester à couvert : un passage inférieur et des dalles ajourées pour permettre un éclairage naturel des cunettes.



- Si les séparateurs des buttés des murets devaient être réalisés, on devra privilégier une réalisation soit en murets de pierres sèches, soit avec des gabions constitués de matériaux grossiers de plus de 8 cm de diamètre.



Entretien des espaces « naturels » :

Il est important de prendre soin des espaces préservés comme la prairie épargnée et les haies dans leur ensemble.

- ✓ La prairie ne sera fauchée qu'une fois par an entre le mois d'octobre et la fin février.

Il est possible de mettre un petit panneau d'explications



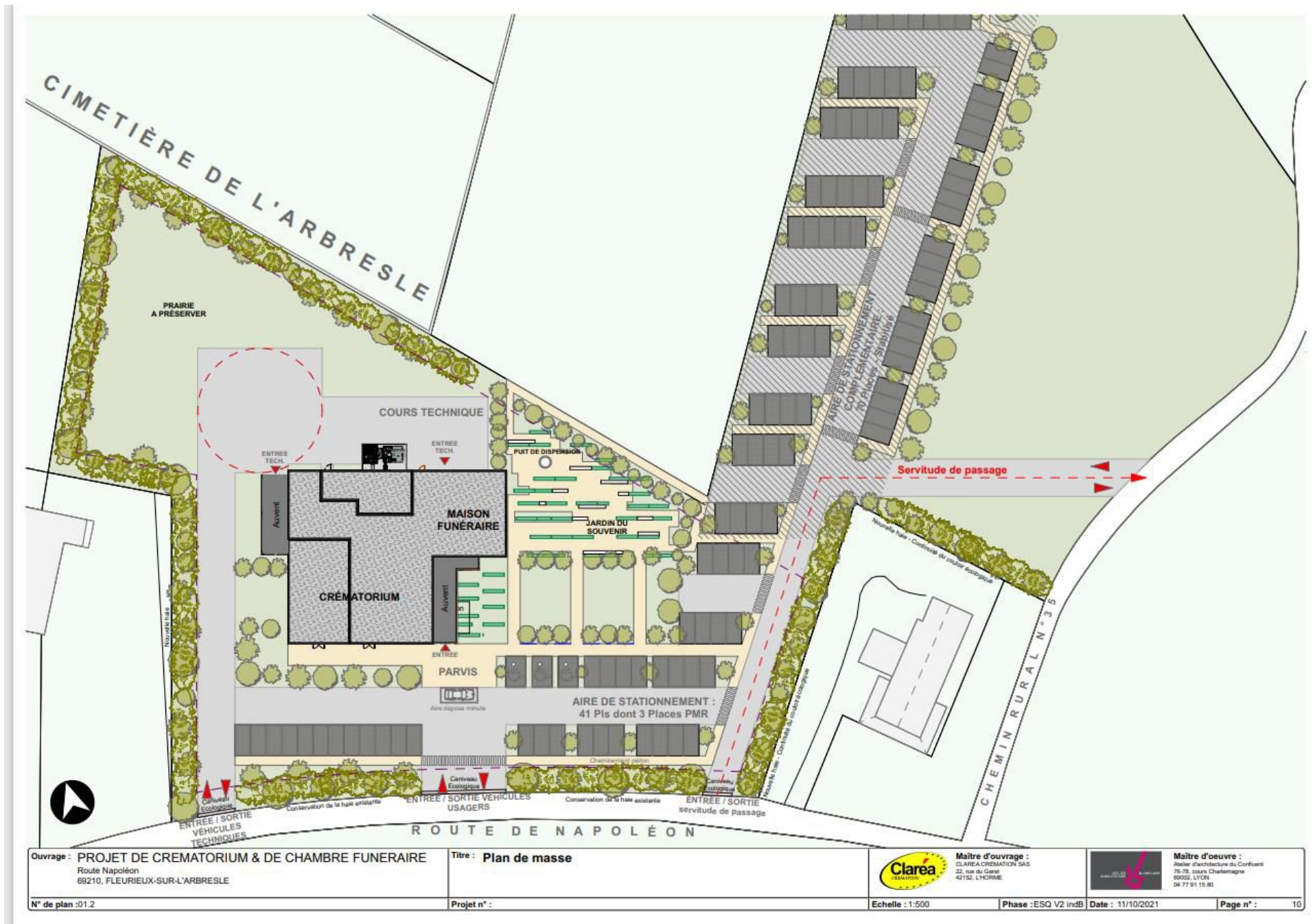
- ✓ Les haies ne seront également entretenues qu'une seule fois par an entre octobre et mars.

Conclusion :

L'ensemble des mesures permettra de maintenir les corridors biologiques en maintenant les haies existantes. Le prolongement des haies permettra d'offrir un complément de corridors, de zones refuges, de zones d'alimentation et de reproduction pour l'essentiel de la faune présente.

Une petite partie de la prairie sera conservée en l'état au droit des jeunes haies et devrait permettre de maintenir une petite population de papillons et de sa flore nourricière.





Note technique APUS octobre 2021, programme de construction d'un crématorium
Fleurieux sur l'Arbresle